

  	Lieu et date : Le Croisic, 28 Avril 2015
	Intitulé de la réunion: Comité Local de Concertation Programme LIFE+ Pêche à pied de loisir
	Objet du document : compte-rendu
	Date du document : 04/05/2015
	Rédaction : E. BAUDINIÈRE
<p>Présents :</p> <p>Estelle BAUDINIÈRE (COREPEM), Daniel LE GALL (COREPEM), Françoise GUIMAS (DREAL 44), Alain MALRY (Elu Batz-sur-Mer), Hervé ROUGER (FFPM 44), Alex CORDIER (Ligue de Voile 44), Pascal CHELLET (Conchyliculture, Traict du Croisic), Jérôme FIEVET (COREPEM), Georges ROSPABÉ (DDTM 44), Jacques AUFFRET (COREPEM), Daniel BOUCHEREAU (UNAN 44), Laurence DUPONT (CPIE-Loire Océane), Antonin GIMARD (CPIE-Loire Océane), Philippe DELLA VALLE (Cap Atlantique), Stéphane AUFFRET (Océarium du Croisic).</p> <p>Excusés :</p> <p>Laure DUPECHAUD (AAMP), Michel LE NAIR (FNPPSF 44), José JOUNEAU (COREPEM), Bruno LAVIRON (FCSMP), Max PALLADIN (ports pêche-plaisance Le Croisic/La Turballe), Bruno SEVERIN (Office du Tourisme du Croisic), Fanny BRIVOAL (COREPEM), Marylène SOUCHET (APC du Croisic), Jean-Claude MENARD (ELV), Claude DECKER (Elu au Croisic), Hervé GILORY, Bernard TOBIE (Syndicat des Mytiliculteurs/CRC Bretagne Sud), Laurent DUBOST (FFESSM), Nathalie COCHENNEC-LAUREAU (Ifremer).</p> <p>Pièce jointe : présentation des outils de communication et de sensibilisation du Life Pêche à Pied de Loisir et ceux déjà présents sur le territoire.</p> <p>Diffusion : Invités au CLC</p>	

Ordre du jour

1. **Présentation du projet LIFE+ « Pêche à Pied de Loisir » (PAPL) et des actions prévues/en cours ;**
2. **Présentation de quelques outils/actions déjà existants sur le territoire ;**
3. **Proposition d'outils réalisés dans le cadre du LIFE pour le territoire ;**
4. **Calendrier prévisionnel ;**
5. **Questions.**

=> Voir le support de présentation joint à ce compte rendu

Introduction

A 14h, Estelle BAUDINIÈRE, chargée de mission au COREPEM et coordinatrice LIFE pour le site du Plateau de Four, ouvre ce comité local de concertation (CLC) en remerciant l'ensemble des invités de leur présence. Elle propose de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter et éclaircir l'assemblée sur son organisme et ses fonctions.

1. Présentation du projet LIFE+ « Pêche à Pied de Loisir » (PAPL) et des actions prévues/en cours

Contexte du programme, son réseau et ses objectifs

Estelle BAUDINIÈRE présente l'origine et l'évolution du programme LIFE+PAPL de l'émergence d'un besoin de travail sur cette activité jusqu'au projet finalisé et validé par la Commission Européenne. Ce projet européen à gouvernance locale et nationale s'étend de juillet 2013 jusqu'en septembre 2017. Il rassemble 11 territoires pilotes sur le littoral allant de l'Estuaire Picard Mer d'Opale au Pays Basque. Le projet est coordonné nationalement par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) et chaque territoire est coordonné par un bénéficiaire. Les bénéficiaires associés sont des associations (VivArmor, CPIE), des collectivités territoriales (PNR du Golfe du Morbihan, Brest Métropole Océane), une organisation de la pêche professionnelle (COREPEM) ainsi que des représentants de l'AAMP.

Elle rappelle les objectifs de ce programme européen à gouvernance local et national qui sont :

- Expérimenter une meilleure gestion de l'activité de pêche à pied basée sur une gouvernance locale et nationale (Implication pêcheurs pro. et loisir, élus locaux, ONG environnementales, scientifiques, services publics...).
- Appréhender les interactions entre la pêche à pied récréative et les milieux littoraux, la faune et la flore (diagnostics écologiques et suivis pour établir un état initial).
- Développer les moyens d'information, de sensibilisation et de communication nécessaires à enrayer les éventuelles pratiques dommageables.
- Contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion des aires marines protégées soumises à une pression de pêche à pied de loisir (mise en œuvre des actions DOCOB des sites N2000 et de la DCSMM).

Mise en place des actions dans le cadre du projet LIFE+ PAPL

Estelle BAUDINIÈRE présente le site sur lequel va porter ce programme LIFE+PAPL. Il s'agit du site du Plateau du Four, site Natura 2000 100% marin situé à 4MN du Croisic.

Les actions seront mises en œuvre sur la partie émergée où la pêche à pied existe (zone détournée en rouge, diapo 11). Dans le cadre de ce programme, des actions seront réalisées jusqu'en 2016 avec une restitution finale pour fin 2017. Il s'agit d'un diagnostic puis d'un suivi faune/flore de l'habitat « Champ de blocs » sur la base de descripteurs visuels et écologiques et d'un diagnostic puis d'un suivi de l'activité de la pêche à pied en elle-même (pratiques et pratiquants, fréquentation, espèces ciblées...). Ce programme sera complété par de la sensibilisation, action transversale à l'ensemble des actions menées sur le terrain, auprès des PAPL.

Françoise GUIMAS souligne que l'objectif final du programme est d'établir une ou plusieurs méthodes standardisées à partir de sites pilotes pour pouvoir les appliquer sur d'autres sites.

Estelle BAUDINIÈRE rappelle que ce programme est mis en œuvre à l'échelle nationale par tous les partenaires répartis le long du littoral. Laurence DUPONT complète en indiquant que le CPIE réalise parallèlement des actions directement inspirées du LIFE+ PAPL sur le littoral côtier au niveau des sites Natura 2000 sablo-vaseux et rocheux. Françoise GUIMAS souligne le côté insulaire du site duquel on pourrait tirer des enseignements et notamment sur le caractère particulier de la PAPL menée.

Toutes les actions menées pour le Plateau du Four seront remontées localement au travers de Comités Locaux de Concertation (CLC) thématiques pour ajuster au mieux les décisions et actions mises en place en fonctions de l'expérience des élus et usagers locaux. Au niveau national, ces informations et retours d'expériences pourront être remontés par la coordinatrice du Plateau du Four auprès de l'AAMP à l'occasion de COPIL ou Colloques.

2. Présentation de quelques outils/actions déjà existants sur le territoire

Outils de communication PAPL diffusés par le CPIE-Loire Océane (Antonin GIMARD)

Antonin GIMARD, stagiaire au CPIE-LO, indique que le CPIE est une structure annexe au LIFE+PAPL depuis mars 2015 et les actions seront menées jusqu'à mars 2018 (3 ans). Il présente ensuite les deux zones d'étude dont il est en charge pour l'étude de la PAPL : le Traict du Croisic, de Mesquer et de Saint Goustan (dans le Traict du Croisic). Les actions menées sur ces sites sont similaires à celles du LIFE à savoir une caractérisation des PAPL au travers du questionnaire utilisé par le programme dans un format plus allégé (gain de temps et moins intrusif), des comptages intensifs jusqu'à fin septembre, de la sensibilisation ainsi qu'un état écologique des milieux d'intérêt à savoir les récifs d'hermelles et les herbiers de zostères (présents dans les deux traicts).

Il présente ensuite les outils de communication utilisés et distribués auprès du grand public. Le premier est le « Calipêche » produit par Cap Atlantique. Cet outil est distribué aux PAPL à leur arrivée sur la plage. Globalement cet outil est très bien accueilli. Il a parfois observé que les PAPL se fabriquaient eux-mêmes des calibres maison. En complément de ce « Calipêche », un dépliant, également conçu par Cap Atlantique, était distribué. Il présente les activités de pêche sur les deux bassins, les espèces présentes et la classification Natura 2000. Un autre outil important est l'exposition itinérante sous forme de panneaux souples et rigides. Elle présente les milieux naturels de l'estran, les activités de PAPL accompagné d'outils pédagogiques pour manipuler des éléments de l'estran (algues, coquillages..). L'ensemble de ces outils est couplé à une communication orale pour éclairer le PAPL sur les richesses et les particularités de l'estran ainsi que sur les bonnes pratiques à adopter.

Daniel LE GALL trouve intéressant le travail de communication et de sensibilisation réalisé mais regrette l'influence des médias qui peuvent faire la promotion trop importante d'un évènement comme par exemple « La marée du siècle » en mars. Il prend l'exemple de la plage de La Baule où plus de 1000 PAPL ont été comptabilisés contre 30 pêcheurs à pied professionnels.

Antonin GIMARD signale que le CPIE était présent sur les sites à cette occasion pour réaliser un comptage national (pour le LIFE+PAPL) mais également de la sensibilisation.

Stéphane AUFFRET ajoute que certaines communes font également de la communication publicitaire de ce genre d'évènement, ce qui pourrait être contestable en matière de préservation de l'environnement littoral. Il regrette sincèrement ce type de promotion.

Laurence DUPONT le rejoint dans cette idée et souligne l'importance d'être justement présent sur le terrain pour réaliser des opérations de sensibilisation et de communication auprès des PAPL. Ces derniers pourront à leur tour diffuser les messages de bonnes pratiques.

Pascal CHELLET évoque les herbiers de zostères qui sont piétinés par les visiteurs.

Outils de communication PAPL diffusés par les gardes jurés du COREPEM (Jacques AUFFRET et Jérôme FIEVET)

Jacques AUFFRET présente les missions des gardes jurés au sein du COREPEM à savoir de la prévention auprès des pêcheurs à pied professionnels et de loisir. Parfois ils peuvent verbaliser en cas de non-respect de la réglementation.

Jérôme FIEVET indique qu'il constate une amélioration du respect de la réglementation de la part des PAPL. Il sent que le grand public est de plus en plus sensibilisé aux différents aspects de la réglementation de leurs pratiques. Il présente le calibre à trous réalisé par le COREPEM et distribué par leurs soins au PAPL sur les sites au moment de leurs tournées. Lors d'un contrôle, si une petite infraction est constatée, les gardes jurés fournissent ce calibre et demandent au PAPL de retenir sa pêche. Ceci permet en plus de le sensibiliser à la réglementation. Il présente ensuite l'affichette au format A4 qui a été distribuée à certaines communes où la pratique de la pêche à pied est présente. Ce document est affiché sur les sites de pêche de ces communes.

Jérôme FIEVET et Jacques AUFFRET soulignent à nouveau que grâce aux multiples opérations menées par tous, le grand public est mieux informé et est plus respectueux de la législation en matière de PAP.

Pascal CHELLET mentionne que ces deux dernières décennies, il a noté une forte augmentation de la fréquentation touristique. Cependant, il souligne que cette évolution ne va pas de pair avec la proportion croissante de personnes qui ne respectent pas la réglementation et notamment dans les parcs conchylicoles, même s'il y a toujours des réfractaires.

Georges ROSPABÉ évoque tout de même que la prévention a ses limites et qu'il y a toujours des gens qui ne veulent pas respecter la réglementation. Il subsiste donc toujours une difficulté à faire respecter les tailles et les quantités notamment pour l'huître et la moule. Il note un problème de récurrent chez les PAPL de prises en sous-taille pour les fousseurs (coque, palourde) et de surpoids pour les huîtres et les moules.

Alain MALARY ne comprend pas pourquoi les individus vendus dans le commerce sont plus petits que ce qui est stipulé dans la réglementation.

Pascal CHELLET lui indique que les pêcheurs à pied professionnels sont soumis à une autre réglementation qui leur autorise l'extraction et la commercialisation d'espèces dont la taille est

inférieure à celle de la pêche de loisir. Ceci est dû au fait que les professionnels réensemencent en naissain le milieu et ne revendent que ce qu'ils sèment sans épuiser les ressources. Il s'est battu pour que les conchyliculteurs aient ce droit et qu'ils puissent assurer la pérennisation de leur activité notamment grâce aux périodes d'affluence touristique. Il ajoute que la mention « coquillage d'élevage » est indiquée sur l'étalage du commerçant.

Laurence DUPONT signale à ce sujet, qu'il est difficile de faire comprendre au PAPL que le professionnel a le droit de ramasser un coquillage plus petit que lui et de le commercialiser. Il faut du temps pour leur faire comprendre et admettre cette particularité.

3. Présentation des outils réalisés dans le cadre du LIFE pour le territoire

Estelle BAUDINIÈRE présente tout d'abord l'affiche qui a été réalisée pour le projet LIFE+ PAPL. Elle a vocation à être diffusée auprès des Mairies, Office du Tourisme, Capitainerie ou tous autres lieux stratégiques où le grand public pourrait se renseigner. Cette affiche correspond à la version finalisée qui a été validée en COPIL LIFE+ PAPL.

Elle présente ensuite la série de kakémonos (posters souples) développés par l'AAMP pour ce programme. Ils naviguent entre les territoires partenaires du LIFE et peuvent être prêtés à l'occasion d'une campagne de communication organisée par un coordinateur (surtout AAMP). Ces kakémonos présentent le programme mis en place sur le littoral français (sauf méditerranée), les habitats présents et leurs particularités ainsi que des posters thématiques sur les conseils de bonnes pratiques, la sécurité ou encore les aspects sanitaires.

Elle présente les panneaux qui sont à créer dans le cadre du LIFE+ PAPL en présentant les différents formats possibles mais ceci reste souple et à adapter en fonction des particularités locales. Elle présente l'allure générale du panneau ainsi que les informations y figureront. Ces informations seront ajustées en fonction des particularités locales de la zone où il pourrait être implanté et des remarques potentielles remontées par l'assemblée. Les invités présents s'accordent pour dire qu'il faut impérativement faire court pour qu'il soit lu.

Antonin GIMARD propose d'ajouter un mot sur la pêche au ver qui est problématique sur le secteur en termes de sensibilisation auprès des PAPL dont ne font pas parti les pêcheurs de vers. En effet, sur un même milieu, les pêcheurs de coquillages fouisseurs ont une grappe à trois doigts réglementée tandis que les pêcheurs de vers utilisent la fourche qui impacte plus fortement le milieu. Les PAPL, ne comprennent pas pourquoi ils ne sont pas soumis à la même réglementation. Laurence DUPONT ajoute qu'il est important de rester cohérent dans les messages diffusés lors de la sensibilisation même si scientifiquement rien n'a été clairement établi.

Georges ROSPABÉ et Philippe DELLA VALLE s'accordent pour dire qu'il faut éviter de pêcher dans les herbiers de zostères car on a une destruction visible du milieu. La profession conchylicole, elle, doit déjà continuellement justifier à l'Etat que leur activité n'impacte pas ces herbiers de zostères qui sont protégés.

Pour le site du plateau du Four, deux panneaux sont à produire et préférentiellement à positionner au niveau des cales de mise à l'eau des navires. Pour les autres, il faudra consulter les communes pour approbation et l'inspecteur des sites en cas de positionnement sur un site classé.

Estelle BAUDINIÈRE ajoute qu'il est important de travailler avec les acteurs locaux et c'est pourquoi elle a rencontré CAP Atlantique et le CPIE LO en début d'année. Des partenariats sont envisagés pour construire ensemble des outils de communication et notamment sur la production de nouveaux panneaux que CAP Atlantique prévoit de remplacer avant la fin de l'année 2015. L'assemblée s'accorde sur le fait de ne pas multiplier le nombre de panneaux sur un même site mais plutôt de mutualiser les moyens pour ne créer qu'un seul type qui sera présent sur les zones retenues.

Elle présente ensuite le dépliant 3 volets qui reprend les informations du panneau et qui a vocation à être diffusé au sein des Offices du Tourisme et autres points d'accueil du grand public. Philippe DELLA VALLE propose, par souci de cohérence, de fondre le dépliant de CAP Atlantique et celui du programme LIFE+PAPL pour n'avoir qu'un document qui circule sur le secteur. Il ajoute qu'avant de sortir ces différents outils il faudrait savoir quand sortirait le prochain arrêté de la DIRM sur la PAPL pour éviter d'avoir à rectifier tous les documents.

Georges ROSPABÉ indique que cet arrêté émanant de la DIRM est en cours et explique que la difficulté vient du fait que c'est une harmonisation régionale plus compliquée à mettre en place qu'un arrêté départemental.

Pascal CHELLET propose, en cas de fermeture pour causes sanitaires, de fixer une règle de réouverture pour la PAPL qui tienne compte de la biologie d'*E.coli*. En effet, souvent des mauvais résultats entraînent des fermetures souvent longues mais ces tests sont réalisés à intervalles éloignés. Il se demande s'il ne serait pas possible de rapprocher ces tests à 24-48h d'intervalle pour rouvrir plus rapidement les sites de PAP.

Georges ROSPABÉ indique que cette réflexion est en cours à l'ARS (Agence Régionale de Santé) des Pays de la Loire et que de nouvelles règles seraient mises en place en octobre 2015. Ce seront les communes qui seront en charge de la production d'arrêtés (en lien avec l'ARS) régissant les ouvertures et les fermetures, contrairement à aujourd'hui où c'est la responsabilité de l'ARS. Ceci sera mis en place pour éviter des fermetures trop longues.

Pascal CHELLET évoque l'incohérence qui existe entre la pêche de loisir en rivière et en mer et notamment en ce qui concerne les poissons migrateurs (anguille, saumon).

Estelle BAUDINIÈRE continue sur la réglette en « T » qui a vocation à être distribuée aux PAPL lors de campagnes de sensibilisation sur le terrain. Les espèces seront les mêmes que sur le panneau et le dépliant. Afin d'être visibles et identifiables lors de ces marées de sensibilisation, des vareuses seront commandées et chartées aux couleurs du programme. Elles arriveront pour fin juin normalement (2 pour le COREPEM).

Estelle BAUDINIÈRE termine en présentant le calendrier prévisionnel des actions pour chaque outil de sensibilisation qui a été présenté.

L'assemblée n'ayant pas de question, la séance est levée à 16h30.